

RÈGLEMENT de la COTISATION 2012

Votre règlement doit intervenir avant le 10 mars 2012 si vous souhaitez figurer sur la liste de la Compagnie et recevoir ses bulletins d'information, de formation et participer à ses travaux.

Nom:.....Prénom:.....

Adresse

.....
.....

Date de naissance (mention facultative) ☎ :
n° portable : n° fax : e-mail :

Fonction, profession, titre :.....

retraité (e) : Oui Non

spécialité ou compétences particulières :.....

1) Nombre de vacances perçues en 2011 : x 1 € =.....
sans adjonction de plafond)

2) 30,00 € pour les nouveaux Commissaires enquêteurs

3) 50 00 € pour les Commissaires enquêteurs en activité

TOTAL.....

Règlement par chèque uniquement à l'ordre de C.C.E.-F.C, adressé au trésorier Charles SUISSA
10, rue des tilleuls – 25220 THISE ☎ 03 81 61 31 01 – e mail suissamfch@free.fr
ou au Président M. Jacques BRETON 21 chemin des Monts de Bregille du Haut à BESANCON - 25000